

RCS : TARBES Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00221 Numéro SIREN : 419 893 987 Nom ou dénomination : A & B EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2023 sous le numéro de dépôt 3833

2023 / 3833

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Page 3

Désignation de l'entreprise : SARL A & B EXPERTISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 4 Place Marcadieu		Durée de l'exercice précédent* 12	
65000 TARBES			
Numéro SIRET* 41989398700059		Néant ☐	
		Exercice N clos le, 13 10 32 02 23	
		N-1 13 10 32 02 22	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF 48 805		AG 18 805 30 000 30 000	
Fonds commercial (I) AH 140 000		AI 140 000 140 000	
Autres immobilisations incorporelles AJ 4 255		AK 2 679 1 576 2 428	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT 133 689		AU 113 996 19 694 21 512	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH 2 315		BI 2 315 2 315	
TOTAL (II) BJ 329 065		BK 135 480 193 585 196 255	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX 206 049		BY 206 049 201 882	
Autres créances (3) BZ 3 098		CA 3 098 2 546	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF 408 868		CG 408 868 309 862	
Charges constatées d'avance (3)* CH 11 255		CI 11 255 11 199	
TOTAL (III) CJ 629 269		CK 629 269 525 490	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 958 334		IA 135 480 822 854 721 745	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 2 315	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quanta

Désignation de l'entreprise : SARL A & B EXPERTISE

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8.....160.....)	DA	8 160	8 160
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	348 339	242 139
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	120 617	106 200
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	478 116	357 499
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	110 415	130 288
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 015	3 618
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	24 723	33 787
	Dettes fiscales et sociales	DY	190 359	181 968
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 896	7 375
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	8 330	7 210
	TOTAL (IV)	EC	344 738	364 246
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	822 854	721 745
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	254 397	253 831
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

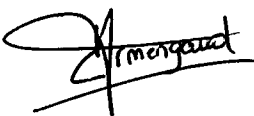
SARL A & B EXPERTISE

4 Place Marcadieu

65000 TARBES

3 000

ANNEXE DU 01/04/2022 AU 31/03/2023

Certifié conforme
Le Président


CABINET ARMENGAUD

21 Avenue Joffre

65100 LOURDES

05.62.41.40.10

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Transformation de la société en S.A.S à compter du 1er janvier 2023.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	193 060		
Installations générales agencements aménagements divers	75 395		763
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	53 455		4 076
TOTAL	128 851		4 839
Prêts, autres immobilisations financières	2 315		
TOTAL	2 315		
TOTAL GENERAL	324 226		4 839

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			193 060	193 060
Installations générales agencements aménagements divers			76 158	76 158
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			57 531	57 531
TOTAL			133 689	133 689
Prêts, autres immobilisations financières			2 315	2 315
TOTAL			2 315	2 315
TOTAL GENERAL			329 065	329 065

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	20 632	852		21 484
Installations générales agencements aménagements divers	61 995	4 607		66 602
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 344	2 050		47 394
TOTAL	107 338	6 657		113 996
TOTAL GENERAL	127 971	7 509		135 480

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	852				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 607				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 050				
TOTAL	6 657				
TOTAL GENERAL	7 509				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions A & B Expertise	20. 0000	408			408

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	84 379
Total	84 379

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 255
Total	11 255
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	8 330
Total	8 330

A ET B EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 8 160 euros

Siège social : 4 place Marcadieu,
65000 TARBES

RCS TARBES 419 893 987

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 21 septembre 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 mars 2023

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 120 617 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	120 617 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	348 339 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	468 956 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	60 000 euros
Soit 147,06 euros par action	
Le solde	408 956 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 408 956 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 21 septembre 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU)

non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

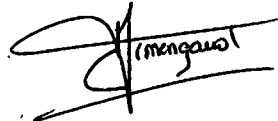
L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mengaust', is written over a horizontal line.